



Password : 6YJL6P



Bruxelles, le

VOIE ELECTRONIQUE
Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :
30/11/2021/BE/AUT/1.823.454/BWI//

FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE

Madame Catherine SCHEID
Rue de l'Eté 73
1050 Ixelles
Email:P0030.Malherbe@fonds.brussels

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation
N° de dossier : [MIC/1B/2021/1823454]
Votre contact : VERHAEGHE Pierre-Edouard - Gestionnaire de permis d'environnement
Tél: 02/435 4858
E-mail: peverhaeghe@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - S.C.R.L.
Rue de l'Eté 73 - 1050 Ixelles

Lieu d'exploitation :

Avenue François Malherbe 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 614211

Demande de modification de permis ayant pour objet : ajout de 2 bassins d'orage d'une capacité respective de 40,85 m³ et de 54,58 m³.

Madame,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, le permis d'environnement de base (614211) imposait déjà la création d'un bassin d'orage d'une capacité de 95 m³. Suite à un changement de législation, les bassins d'orage d'une capacité de plus de 10 m³ sont repris comme installations classées. Dès lors, la présente décision vise à modifier le permis d'environnement de base en intégrant les 2 bassins d'orage projetés.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
40 A	Installations de combustion	Bât. A : 2 x 220 kW = 440 kW Bât. B : 2 x 220 kW = 440 kW Bât. C : 2 x 60 kW + 2 x 60 kW = 240 kW	3
68 B	Parking couvert	57 véhicules	1 B
179	Bassins d'orage	40,85 m³ + 54,58 m³ = 95,43 m³	3

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 01/12/2021 :

- Plan n°1 : Bassins d'orage.

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Les conditions d'exploitation en matière de bassins d'orage sont reprises dans l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2019, réglementant la mise en place, l'exploitation et le contrôle des bassins d'orage qui ont une capacité de rétention des eaux pluviales égale ou supérieure à 10 m³.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'exploitation des installations visées par votre demande de modification n'est pas autorisée tant que notre décision finale de modification des conditions ne vous a pas été notifiée.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (Anderlecht) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

Frédéric FONTAINE
Directeur général



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 614211 octroyé à FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE situé Rue de l'Eté 73 à 1050 Ixelles a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE pour des installations situées à

:
Avenue François Malherbe - 1070 Anderlecht

Référence BE : 1.823.454

Nature de l'activité économique : Exploitation d'immeubles de logements

Installations concernées :

N°rub.	Nature des Installations	Puissance, capacité, quantité	Classe
179	Bassins d'orage	40,85 m ³ + 54,58 m ³ = 95.43 m³	3

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale du(jour) au (jour) entre(heure) et(heure).

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

Le présent avis est affiché du au

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 614211 toegekend aan FONDS DU LOGEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE gelegen Zomerstraat 73 te 1050 Brussel werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op voor de uitbating gelegen:

François Malherbelaan - 1070 Anderlecht

N° BIM: 1.823.454

Aard van de economische activiteit: Exploitatie van woongebouwen

Betrokken inrichtingen:

Rub. nr	Aard van de inrichtingen	Vermogen, capaciteit, hoeveelheid	Klasse
179	Stormbekken	40,85 m ³ + 54,58 m ³ = 95.43 m³	3

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur, van(dag) tot (dag) tussen(uur) en(uur).

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot.....
door (naam + voornaam):
Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

